



Renseignement sur les congés d'ancienneté

Par **dje23**, le **03/11/2011** à **18:07**

Bonjour, je souhaiterais savoir s'il y a une obligation, pour l'employeur, de donner des jours de congés en correspondance avec l'ancienneté dans l'entreprise. Je travaille dans les espaces verts et rien n'est indiqué dans la convention collective.